

GARDERIE Suite ...

En 2013/2014, les communes ont réglé 205€ par enfant par an.

En 2015/2016, avec l'amélioration des conditions d'accueil, elles régleront environ 360€ par enfant par an.

La participation des parents permettra de régler environ 15% du montant global des frais de fonctionnement de la garderie contre environ 9% de participation des parents l'an passé.

Et les parents, combien vont-ils payer ?

Conformément à la décision des Maires du RPI, réunis le 28 juillet 2015 à Sabadel-Lauzès, la participation des parents, **dès la rentrée de Septembre 2015 sera de 10€ par mois par enfant**, ce qui portera le montant à environ 50cts d'€ la journée.

Ce montant sera forfaitaire et il ne sera déduit aucune absence.

Un tarif dégressif sera appliqué aux parents de famille nombreuse à partir du 3eme enfant pour qui le montant mensuel sera réduit à 5€ et gratuit pour les enfants suivants.

L'inscription se fera pour l'année entière.

La facturation sera adressée aux parents chaque trimestre.

L'aide aux devoirs ne sera pas reconduite à la rentrée. Un projet d'étude fera l'objet d'une concertation avec les parents d'élèves.

Un règlement actualisé sera proposé, engageant enfants, parents et collectivités.

Rappels importants :

☞ Pour des raisons de sécurité, les parents ne doivent, en aucun cas, rester dans l'enceinte de la garderie.

☞ Une fiche d'inscription est à renseigner et à retourner à la garderie accompagnée d'une attestation d'assurance.

☞ La gratuité pour les enfants ne fréquentant la garderie que dans le cadre des transports scolaires est maintenue. Toutefois, les parents devront tout de même retourner une fiche d'inscription spéciale qui sera également accompagnée de leur attestation d'assurance.

*Rédaction : Nadine COPOIX 0565313431
Secrétaire de mairie*



Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Cernin, Lauzès, Sabadel-Lauzès

Blars

Cras

Lentillac du Causse

Nadillac

Orniac

Saint Martin de vers

Sénaillac Lauzès

Sont associées Cabrerets, Caniac du Causse, Lamothe-Cassel



Le fournisseur des repas de cantine scolaire des trois écoles est Midi Restauréco à Cahors.

Les repas sont livrés chaque jour.

Ils sont commandés :

☞ le vendredi pour la semaine à venir

Possibilité de décommander un repas 48h avant

C'est pourquoi il est important de remplir le tableau chaque semaine !

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant pour l'année, mais il ne faudra pas oublier de signaler les absences suffisamment tôt pour que le repas ne soit pas facturé.

Combien ça coûte ? Qui paie ?

Cette année, le prix du repas sera de 3€482 TTC.

Il sera refacturé aux parents 2€48 car chaque mairie des communes du RPI prend à sa charge 1€ par repas pris par les enfants de sa commune.

Soit environ 142€ par enfant par an.

Mélanie Candessoussens a été recrutée afin de seconder Isabelle Lafon-Barruel dans la surveillance de la cantine.

Elle sera présente à la cantine de 12h à 13h30 les Lundi Mardi Jeudi Vendredi

A l'école de Saint Cernin, c'est Geneviève Nero (ATSEM) et Anne-Marie Conté qui assurent la surveillance des enfants.

A L'école de Sabadel-Lauzès, c'est Jackie Martina qui surveille les enfants.



A la rentrée de Septembre 2015, des réformes seront mise en place, afin que vos enfants soient accueillis dans des conditions maximales de sécurité et de bien-être.

Dès 8 h, la surveillance des enfants de la garderie sera assurée par deux encadrants, et ce, jusqu'à 18h30.

Isabelle : de 7h30 à 9h - de 12h à 13h30- de 16h30 à 18h30 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. - de 7h30 à 9h et 12h à 12h30 le mercredi

Mélanie : de 8h à 9h - de 12h à 13h30 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h à 9h le mercredi

Karine : de 16h30 à 18h30 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Combien ça coûte ? Qui paie ?

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014		
Année (N-1) 2012/2013	Libellés	Montant total
87.91*	EAU	106.66*
475.90*	ELECTRICITE	445.72*
2025.90*	CHAUFFAGE FIOUL	2484.78*
134.00*	MACHINE A LAVER ET INSTALLATION	--
211.58*	PRODUITS ENTRETIEN	246.43*
46.96*	PETIT EQUIPEMENT + FOURNITURES	36.30*
900.31	ADMINISTRATIVES	--
208.67*	ACCOUSTIQUE GARDERIE	177.83*
273.00*	ENTRETIEN BATIMENT/ MAINTENANCE TELEPHONE	360.00*
10825.77	SALAIRES ET CHARGES SUR SALAIRES	12454.71
15 190.00	TOTAL	16312.43
	Participations des parents.....	1410.00
	Participation des communes	14902.43



Les frais de Fonctionnement des écoles

Combien ça coûte ? Qui paie ?

Détail des dépenses année 2013/2014	Montant global pour Les trois écoles
Charges diverses (eau, tel, elec, entretien...)	18034.73
Salaires et charges	56267.80
Participation des communes aux repas de cantine	9249.20
Fournitures administratives et Manuels scolaires	3757.65
Transports à la piscine Et sorties pédagogiques	2635.99
Total des frais de fonctionnement des trois écoles	89945.37

Soit : 1237€78 par an et par enfant (pour 73 enfants)

Estimatif pour l'année 2015/2016 1400€ par an par enfant (pour 64 enfants)

Les frais de fonctionnement sont regroupés pour les trois écoles et refacturés aux mairies du RPI en fonction des enfants habitants sur leur commune.

À ces frais de fonctionnement des écoles, il faut ajouter les frais de fonctionnement de la garderie et les frais liés aux activités périscolaires.

Combien y a-t-il d'enfants scolarisés sur le RPI?

À la rentrée de septembre 2015, il y aura 64 enfants

	Année 2015/2016
Blars	4
Cabrerets	7
Caniac du causse	4
Cras	7
Lamothe Cassel	3
Lauzès	14
Lentillac du Causse	5
Nadillac	1
Orniac	2
Sabadel-Lauzès	2
Saint Cernin	7
St Martin de Vers	3
Sénaillac Lauzès	5

Le RPI accueille des enfants de communes avoisinantes, notamment, Cabrerets, Caniac du Causse et Lamothe-Cassel.

Ces communes participent également aux frais de fonctionnement des écoles, dans les mêmes conditions que les communes du RPI.

Les communes possédant une école offrent, à l'occasion des fêtes de Noël, un cadeau pédagogique choisi par les enseignantes.

Les coopératives scolaires des écoles reçoivent des subventions annuelles de la part de certaines communes du RPI.

Les transports pour les séances de piscine sont pris en charge par l'ensemble des communes, et intégrés dans les frais de fonctionnement.

Coût annuel : environ 2600 € pour les trois écoles.



La réforme scolaire Les ATP

Quoi de nouveau à la rentrée ?

Pour l'école de Sabadel-Lauzès :

Karine : Prendra en charge les interventions des 2 demi-heures d'ATP (Activité Temps Périscolaire) et encadrera les deux heures afin d'aider :

Magalie de la CCCLM pour les activités multisports

Guilhem de la Granja pour les activités musicales, culturelles et Initiation à l'Occitan.

Pour l'école de Lauzès :

Mélanie : Prendra en charge les interventions des 2 demi-heures d'ATP

Karine : Comme l'an passé, encadrera les deux heures d'ATP afin d'aider :

Magalie de la CCCLM pour les activités multisports

Guilhem de la Granja pour les activités musicales, culturelles et Initiation à l'Occitan.

Pour l'école de Saint Cernin :

Geneviève : Prendra en charge les interventions des 2 demi-heures d'ATP et encadrera les deux heures d'ATP afin d'aider :

Cécile (institutrice) pour les activités d'éveil et de relaxation

Guilhem de la Granja pour les activités musicales, culturelles et Initiation à l'Occitan.

L'académie a laissé le libre choix aux élus pour la participation financière des parents.

Les mairies du RPI ont choisi de favoriser la gratuité des ATP et de proposer à chaque enfant une initiation aux sports, à l'éveil musical et à la découverte de l'Occitan.

Soit environ 14000€ pour les trois écoles (215€ par enfant et par an)



Les transports scolaires

Comment ça marche ?

C'est le Conseil Départemental qui finance en totalité les transports scolaires. Jusqu'en 2013, c'est également lui qui gérait les services.

En Juin 2013, le service des transports du Conseil Général avait décidé de mettre en place deux grands bus pour desservir nos communes. Les parents et les élus ont réfléchi ensemble afin de trouver une solution permettant de conserver les avantages déjà instaurés depuis de nombreuses années.

Il a donc été décidé que les communes reprendraient la compétence de l'organisation de ce service.

Le financement restant à la charge du conseil Départemental, dans la limite du montant des deux grands bus envisagés par leurs services.

Actuellement quatre minibus circulent pour notre RPI.

Jusqu'à présent, seuls les enfants des communes du RPI avaient accès à ce service.

Dès cette rentrée, tous les enfants seront transportés, même les enfants des communes hors RPI. Toutefois, ils ne peuvent bénéficier de ce service que dans la limite des places disponibles ce qui sera remis en cause dans le cas d'emménagement de nouveaux enfants sur le RPI.